

a apprise, c'est qu'il faut coordonner plus efficacement les divers éléments de l'ONU et que nous devons instaurer un mécanisme d'alerte, de réaction et de prévention rapides, capable de répondre à temps aux violations imminentes et massives des droits de la personne. Nous devons examiner les recommandations, contenues dans le rapport sur le Rwanda, en faveur de la mise sur pied d'une petite unité de haut calibre sous le commandement du Haut commissaire aux droits de l'homme, et qui aurait pour seule fonction d'analyser et d'interpréter les signes avant-coureurs de génocide et d'autres violations graves des droits de la personne.

Le Canada est fier du rôle qu'il a joué dans la mise sur pied du Bureau du Haut commissaire aux droits de l'homme, et j'aimerais, pour ma part, remercier le Haut commissaire de l'élan qu'il a su donner à la promotion et à la protection des droits de la personne dans le monde. Il a de lourdes responsabilités et a besoin du soutien de tous les membres des Nations Unies. Cela est particulièrement vrai pour le Rwanda et dans l'ex-Yougoslavie, où la promotion des droits de la personne est essentielle à l'instauration d'une paix juste et durable. C'est donc avec plaisir que je peux annoncer que le Canada consentira une nouvelle contribution de 500 000 \$ en faveur de l'opération des Nations Unies pour les droits de l'homme au Rwanda, et de 300 000 \$ en faveur du programme des opérations dans l'ex-Yougoslavie.

Pour être à la fois efficace et utile, l'ONU doit revoir ses approches et ses institutions. Et lorsque nous apporterons les changements nécessaires, il faudra passer d'un système axé uniquement sur les intérêts, les priorités et les responsabilités des États à un système qui pourra mieux répondre aux besoins des citoyens du monde.

Permettez-moi maintenant de conclure sur une question. Pourquoi renouveler et renforcer notre engagement à l'égard des droits de la personne?

La réponse est claire. Si nous fermons les yeux sur la désolation et le désarroi qu'engendre la souffrance humaine, si nous ne mettons pas un frein à la propagation de la haine sur nos réseaux électroniques, si nous ne nous préoccupons pas du présent et de l'avenir des enfants vulnérables, si nous ne nous élevons pas contre les despotes et les tyrans, si nous ne faisons rien contre les actions capricieuses et arbitraires des gouvernements autoritaires dont la légitimité passe par les armes et la terreur, alors les conséquences seront terribles. Sur le plan humain, ce qui n'aura été au début qu'un discours rempli de fiel et de haine pourra se transformer en terrorisme urbain, en guerre régionale ou en génocide.

La Déclaration universelle des droits de l'homme est un instrument qui définit nos responsabilités et qui lie aussi bien